UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

FACULTÉ DE DROIT & DE SCIENCE POLITIQUE

**PLAQUETTE DE TD**

**DE DROIT FISCAL**

LICENCE 2 DROIT GROUPE « A »

8ème séance de TD

**FRAUDE FISCALE &**

**CONTRÔLE FISCAL**

**2021**

**CAS PRATIQUES SUR LA FRAUDE FISCALE ET LE CONTRÔLE FISCAL**

**Cas n°1 :**

Mme DORIE a des troubles de la mémoire immédiate. Elle a fait ses déclarations de revenus en omettant des gains qui auraient dû figurer dans sa déclaration. Elle vient vous voir le 7 avril 2021 pour vous demander conseil car elle vient de recevoir une lettre du 1er avril 2021 l’informant qu’elle avait oublié en 2019 de déclarer la somme de 7 897 euros de revenus fonciers perçus au cours de l’année 2018. Elle n’est pas contente car elle trouve que les services fiscaux n’ont pas à remonter aussi loin. Par ailleurs, elle vous dit que la somme est trop petite pour être imposable. Qu’en pensez-vous ?

**Cas n°2 :**

Une petite entreprise de vente de sandwiches et boissons à emporter prospère juste en face de la gare de Montpellier en vendant pas mal de denrées alimentaires aux voyageurs et passants. Elle est gérée par Jimmy en SARL qui tient très bien ses comptes et fait des cartes de fidélité qui font beaucoup revenir les clients. Son CA annuel est de 160 700 euros et ses charges sont de 55 700€ de fournitures et matière première, 10 000 euros de loyer et d’autres charges professionnelles à hauteur de 36 789 euros. Ce qui représente quand même un bénéfice net annuel de 58 211 euros (soit 4 850,91 euros par mois). Il est très embêté et vient vous voir car il vous avoue qu’il n’a jamais fait de déclaration fiscale de ses bénéfices. Il y a 10 ans, quand il a débuté, il ne savait pas comment faire et n’a rien déclaré par phobie administrative. Puis quand il a vu que les services fiscaux ne s’occupaient pas de lui, il est resté sans rien déclarer jusqu’à maintenant. Mais comme il a été trop gourmand et a fait la bêtise de demander à percevoir le fonds de solidarité des entreprises, il s’est lui-même signalé aux services fiscaux qui l’ont vite repéré. Il vient par conséquent de recevoir une première mise en demeure des services fiscaux l’informant qu’il risque un redressement s’il ne régularise pas sa situation de lui-même en déclarant tous ses revenus présents et passés. Que lui conseillez-vous de faire ? pourra-t-il être considéré comme un contribuable de bonne foi vis-à-vis des services fiscaux ? Comme il n’a rien déclaré pendant 10 ans, il ne sait pas s’il doit faire une déclaration de ses bénéfices pendant 10 ans. Que lui conseillez-vous ? Comme c’est une personne prudente, il a mis de l’argent de côté car il ne veut pas aller en prison pour dettes. En 10 ans, il a épargné la coquette somme de 162 110 euros placés aux Seychelles par une amie qui lui a servi d’intermédiaire. Il envisage de verser la somme au Trésor public pour leur montrer qu’il est honnête et prévoyant. Qu’en pensez-vous ?

**Cas n°3**

La Société BALLON est spécialisée dans la livraison de repas à domicile sur le territoire de la Métropole de Montpellier. Elle est prospère et son chiffre d’affaires n’arrête pas d’augmenter. Pourtant les impôts que paye la société n’augmentent pas et les services fiscaux décident de demander des justifications au gestionnaire pour comprendre ce qui se passe. La société BALLON reçoit une lettre l’informant que les impôts souhaitent opérer un examen de comptabilité. Comment doit-elle s’y prendre pour que tout se passe bien ? le gestionnaire qui est un ami d’enfance ne veut pas payer d’honoraires, il vous consulte gratuitement pour des conseils sommaires. Que lui conseillez-vous pour éviter d’avoir à payer une grosse amende ? Sans entrer dans le détail puisque c’est une consultation entièrement gratuite. Vous ne gagnerez pas un euro sur vos conseils.

**Cas n°4**

Arthur KOERING est locataire d’un appartement vide, à Montpellier place de la Comédie au 8ème étage, et n’a jamais payé sa taxe locale d’habitation depuis le 1er janvier 1999. Il espère que cet impôt va être vite supprimé pour que sa dette fiscale soit effacée de manière définitive. Or, il a reçu son avis de TH en octobre 2020 avec un avis des sommes à payer de 1 078€ mais a fait le mort comme les autres années. Les services fiscaux lui envoient une demande de renseignements le 28 mars 2021 pour savoir s’il habite toujours à cette adresse. Que lui conseillez-vous ? Pensez-vous qu’il doit continuer à faire le mort ? Il est très embêté car il est prélevé à la source et son avis d’imposition sur le revenu comporte son adresse exacte connue des services fiscaux.

**Cas n°5**

Vladimir PETROV est un chef d’entreprise ayant pignon sur rue. Sa société qui s’est spécialisée en conseils pour l’import-export s’est beaucoup développée à Montpellier auprès des entreprises de la région. Il reçoit un avis d’examen annonçant qu’il fait l’objet d’un ESFP. Or, il sait qu’il a investi dans les paradis fiscaux. L’inspecteur qui réalise le contrôle a commencé à discuter avec M. PETROV et a déjà vérifié tous les comptes et découvre que son train de vie est supérieur à son niveau de revenus déclarés. L’inspecteur va contrôler la balance de trésorerie qui fait apparaître des mouvements à hauteur de 18 500 euros par mois X 12 = 222 000 euros par an. Mais les éléments de train de vie avec chevaux de courses, bateaux, voitures de luxe et personnels font apparaître 3 employés à plein temps d’où des revenus supplémentaires (balance des espèces) de 459 678 euros ce qui porte le total des revenus à 681 678€. Que conseillez-vous à Monsieur PETROV qui s’engage par contrat à vous reverser 5% de la somme que vous lui ferez économiser à condition que le montant soit déclaré aux impôts.

Vous vous contenterez de ces 5 petits cas  ☺ ☺ ☺ ☺ ☺